

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2019

Sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, Maire,

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit mars à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, Maire.

Présents : Philippe AUNAVE, Valérie AYNARD, Annick AZEMARD, Laetitia CREGUT, Laetitia DELMAS, Didier JOUVION, Isabelle LAFORGUE, Patrick MEGER, Jean-Marc VIDAL, André THIBAUDET.

Absents excusés :

- ♦ Patrice DAYON → procuration à Didier JOUVION
- ♦ Odile REVEILLON → procuration à André THIBAUDET

Absents : Jean-Marc SALLIARD, Natalia TEISSEIRE

Secrétaire de séance : Laetitia CREGUT

Ouverture de séance à 19 h 00

Procès-verbal de la séance du 28 décembre 2019 :

Approuvé à l'unanimité

N°1 / BUDGET PRIMITIF 2019 + VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des taxes directes locales du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation pour l'année 2019. Les taux sont donc proposés comme suit : 11,11% taxe d'habitation, 21,82% foncier bâti, 57,66 % foncier non bâti. Le produit total attendu est de 534 618 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier JOUVION pour présenter le Budget Primitif. La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 061 110.00 €, la Section d'Investissement s'équilibre à 3 661 712.49 €.

Adopté à l'unanimité.

N°2 / SUBVENTION AU CCAS

Pour le bon fonctionnement du C.C.A.S., une subvention de fonctionnement de 3 000 € est allouée.

Adopté à l'unanimité.

N°3 / SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019

(P.DAYON, P.AUNAVE, A.THIBAUDET ne participent pas au vote).

Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement annuelle et fixe, en faveur des associations suivantes : 100 € pour l'Association des Parents d'élèves, 100 € pour le Comité des Fêtes, 100 € pour le Football Club Féminin St Gervasy, 100 € pour la Gymnastique Volontaire, 100 € pour les Jeux de société de Cabrières, 2 000 € pour L'entente des 3 moulins, 100 € pour Les pensées sauvages nature et culture, 260 € pour la Société de Chasse « La Perdrix Cabriéroise, 100 € pour Walyku - Cabrières.

Adopté à l'unanimité.

N°4 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

(P. AUNAVE ne participe pas au vote).

Le comité des fêtes aura en charge l'organisation de diverses animations au cours de la fête du 14 juillet 2019. Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 4000 € en faveur du comité des fêtes de Cabrières.

Adopté à l'unanimité.

N°5 / RENOUVELLEMENT DROIT DE CHASSE

Le bail de droit de chasse sur les bois et terrains communaux est renouvelé avec la société de chasse "La Perdrix cabriéroise" pour 160 € par an jusqu'au 31/03/2025.

Adopté à l'unanimité.

N°6 / CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

La commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat d'assurance à adhésion facultative pour couvrir les risques de maladie, accidents de travail, décès, etc., des agents communaux.

Adopté à l'unanimité.

N°7 / CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) DE NIMES METROPOLE AUPRES DE LA COMMUNE DE CABRIERES POUR L'EXERCICE DE SA COMPETENCE INTEGRANT L'AVENANT N°1

Un avenant n°1 à la convention est pris pour préciser certains termes et réajustements de la convention et modifier le mode de calcul du coût de la prestation.

Adopté à l'unanimité.

N°8 / ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SECTION D N°243

Pour améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, ENEDIS demande à poser un câble Haute Tension en souterrain sur la parcelle communale D 243.

Adopté à l'unanimité.

N°9 / SERVITUDE DE PASSAGE COMMUNE / MR BURDIAT ET MME VANDENBORRE

Une servitude de passage est accordée au profit de Mr Burdiat et Mme Vandendorre pour leur permettre de relier leur parcelle située sur la commune de St Gervasy à la rue Frédéric Mistral.

Adopté à l'unanimité.

N°10 / DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal autorise la maire à subdéléguer sa signature au responsable des services communaux pour la signature de bons de commande dont les crédits sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

N°11 / SAISINE EPF OCCITANIE EN CAS DE COMMUNICATION DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SUR LES PARCELLES E 672 A E 678

Suite à la non-opposition à une déclaration préalable de division en vue de construire sur les parcelles E672 à 678 appartenant à Mr Wolek, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à saisir l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dès la communication d'une déclaration d'intention d'aliéner afin d'y créer des logements sociaux comme le prévoit le PLU en zone IIAU.

Adopté à l'unanimité.

Mr Patrice DAYON arrive en séance et prend part aux délibérations

N°12 / SACPA / FONDATION CLARA : CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS

Afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants, le conseil municipal renouvelle la convention jusqu'en décembre 2019 avec la fondation Clara pour assurer la capture et remise sur site des chats libres. Chaque capture est facturé 40 €.

Adopté à l'unanimité.

N°13 / FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS

Afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants, le conseil municipal renouvelle la convention jusqu'en décembre 2019 avec la fondation pour assurer la stérilisation et l'identification des chats libres. La fondation prend en charge 50% des frais, soit 40 € pour une femelle et 30 € pour un mâle.

Adopté à l'unanimité.

N°14 / LES FRANCAS : AVENANT 2019 A LA CONVENTION CENTRE DE LOISIRS 2017-2019

Chaque année l'association Les Francas du Gard qui organise le centre de loisirs modifie l'annexe 1 de la convention triennale qui fixe le montant de la participation répartie entre les quatre communes signataires.

Adopté à l'unanimité.

N°15 / ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX

"Un toit pour tous" qui a la charge de la construction des logements sociaux et des locaux commerciaux dans les quartiers du Moulin à vent et des catalans propose de vendre les trois locaux commerciaux à la commune qui les louera à des professionnels pour toute activité de services, de santé, de commerces, d'artisanat ou de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

N°16 / MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT RUE DU BARRY, PLACE DU BARRY, CHEMIN DU MOULIN A VENT

Suite à la réhabilitation du quartier du Moulin à vent et des Catalans, et à la construction du Foyer socio culturel, la commune envisage d'aménager les voies desservant ainsi que la place du Barry située devant les commerces créés. Pour ce faire, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée. L'entreprise Inframed Ingénieurs Conseils a été sélectionnée.

Adopté à l'unanimité.

N°17 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : AMENAGEMENT RUE DU BARRY, PLACE DU BARRY, CHEMIN DU MOULIN A VENT

Les créations de passages piétons et la réduction de la vitesse étant éligible à une demande de subvention au titre des amendes de police, le conseil municipal décide de la solliciter.

Adopté à l'unanimité.

N°18 / DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT RUE DU BARRY, PLACE DU BARRY, CHEMIN DU MOULIN A VENT

Considérant que le projet est éligible à l'une des subventions d'investissement du conseil départemental, le conseil municipal décide d'effectuer la demande.

Adopté à l'unanimité.

N°19 / CONSTRUCTION D'UN FOYER SOCIO CULTUREL : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

(P. AUNAVE ne participe pas au vote).

Suite à la publicité effectuée par voie de presse, le conseil municipal décide d'attribuer les lots 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12 aux entreprises les "mieux disantes". Les lots 3, 7 et 10 sont déclarés infructueux et sont relancés.

Adopté à l'unanimité.

N°20 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL ENTRE LE MOULIN A HUILE NICOLAS ET LA COMMUNE

La commune met à disposition le terrain communal jouxtant le moulin afin de leur permettre d'aménager une aire de pique-nique pour l'accueil des visiteurs de leur futur conservatoire variétal et oliveraie pédagogique.

Adopté à l'unanimité.

N°21 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le conseil municipal décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 200 € pour permettre à l'APE d'organiser une journée éco citoyenne le 12 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

N°22 / CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'AMÉLIORATION DE POSTES DE TRANSFORMATIONS DÉGRADÉS

ENEDIS se propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 € pour repeindre un poste de transformation sous forme de tag.

Adopté à l'unanimité.


N°23 / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021 AVEC LA CAF (BEZOUCHE, CABRIÈRES, LEDENON, ST GERVASY)

Le contrat Enfance Jeunesse passé entre la CAF et les quatre communes est renouvelé jusqu'en 2021 afin de mettre en œuvre une politique d'éducation partagée intercommunale.

Adopté à l'unanimité.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00

Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le 04 avril 2019 à la porte de la Mairie.

Le Maire

Gilles GADILLE

